



2

membres titulaires

## Collège n°8

Représentants des  
personnalités qualifiées

Sous collège	Nombres de siège	Modalité de désignation
8) Personnalités Qualifiées	2 titulaires	<b>Désignées par le directeur général de l'ARS</b> en raison de leur expertise dans les domaines de compétence de la CRSA. Leur choix est opéré au regard de critères tenant à leur qualification, à leur capacité à contribuer aux travaux de l'instance et à la complémentarité avec les autres membres de la conférence.